SYSTÈME DE SANTÉ EN ALGÉRIE

Ce que prévoit le nouveau projet de loi

Pour les pouvoirs publics, l'actuel projet de loi relative à la santé prend en considération les résultats et les recommandations de la conférence nationale sur le système national de santé.

Salah Benreguia - Alger (Le Soir) - Consciente de la nécessité primordiale de protéger et de promouvoir la santé, l'Algérie, à l'instar des autres pays, a consacré le droit à la santé, en tant que droit primordial de l'Homme.

L'Etat ne pouvant compter uniquement sur une augmentation conséquente du budget de la santé, la satisfaction des besoins sanitaires nécessite de trouver d'autres mécanismes adaptés visant la maîtrise des dépenses tout en améliorant la qualité et l'efficacité des services de santé.

Selon le présent projet de loi, dont nous détenons une copie, la finalité de la future loi sur la santé est de renforcer le service public de santé en le rendant plus accessible et plus performant, et de mieux exploiter les capacités du secteur privé et de l'offre de soins qu'il représente, pour une meilleure prise en charge des citoyens.

«Les nouvelles réformes dans leur esprit bien compris et dans leur mise en œuvre bien appliquée, doivent permettre à nos citoyens de bénéficier d'une offre de prestations correspondant à leurs besoins de santé», précise d'emblée ce projet de loi.

Parmi les réformes «nécessaires» introduites dans le projet de loi sur la santé, on peut citer celle ayant trait à la mise en place d'un dispositif d'évaluation et d'audit des structures et établissements de santé, à travers la création d'une agence nationale ainsi que le renforcement et l'élargissement des pouvoirs de contrôle et d'inspection.

«La promotion des bonnes pratiques médicales et la suppression de l'activité complémentaire», est l'une des nouveautés de ce texte qui a également introduit, dans le chapitre 4, un dispositif relatif à «la bioéthique régissant les règles inhérentes à la transplantation d'organes, de tissus et de cellules humains, à l'assistance médicale à la procréation, au don de sang et aux études cliniques». «Les actes cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation sont effectués par des praticiens médicaux habilités à cet effet», selon l'article 389 dudit projet qui soutient que «les modalités d'autorisation à ces établissements, centres et laboratoires sont fixés par voie réglementaire».

Photo : Samir Sid

Boudiaf veut renforcer son secteur.

Par ailleurs, le texte a suggéré la création de conseils nationaux, régionaux et locaux de déontologie médicale, de médecins, de chirurgiens-dentistes et de pharmaciens.

Dans le chapitre ayant trait à l'organisation nationale de la santé, les pouvoirs publics ont défini la carte sanitaire comme étant le schéma directeur de la santé qui fixe les normes de couverture sanitaire et détermine les moyens à mobiliser au niveau national et régional.

L'objet de la carte sanitaire est, à lire l'article 178 de «prévoir les évolutions nécessaires, en vue d'adapter l'offre de soins, satisfaire de manière optimale les besoins de santé, définir l'organisation du système de soins et de préciser les conditions de mise en réseau des établissements de santé».

S. B.

BENGHEBRIT ÉVOQUE L'INCENDIE DE DEUX LYCÉES À BLIDA :

«Les coupables seront sanctionnés, leurs parents payeront les dégâts»

En visite d'inspection au niveau des infrastructures de son secteur à Oran, ce jeudi, la ministre de l'Education, Mme Benghebrit, est revenue sur le phénomène de la violence qui se propage et s'aggrave au niveau des établissements scolaires. Le dernier incident grave en date a eu lieu avant-hier, où des lycéens ont mis le feu à leur établissement, situé dans la commune de Bougara à Blida, suite à un échange de feux d'artifice. Un autre lycée a subi un acte identique au niveau de la même wilaya.

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - Selon la ministre, ce phénomène doit cesser, « les élèves auteurs de ces violences doivent être punis». Ajoutant que des sanctions seront prononcées à l'encontre des élèves coupables de cet acte et qu'ils seront exclus des bancs, durant cinq ans. Ce sera aux parents de payer les dégâts, précisant qu'ils ont été contactés et prévenus. L'estimation de ces dégâts n'a pas encore été établie, dira la ministre. Prenant part à une rencontre regroupant les différents responsables du secteur de l'éducation de la wilaya d'Oran, la ministre de l'Education s'est longuement attardée sur la situation que subit l'école primaire communale, qui n'a aucune forme d'autonomie financière et dont le budget ne dépend que de la commune.

Qualifiant l'état de bon nombre d'écoles de lamentable, elle s'offusque du fait que les sources de financement sont pourtant multiples : «Cette situation n'est pas seulement insupportable, elle est criminelle !»

Parmi les solutions que la ministre préconise, celle de mener une étude approfondie de l'état des lieux afin de remédier à cette situation et offrir aux élèves, des établissements qui répondent aux normes internationales.

Sur un autre chapitre, Mme Benghebrit dira qu'une seconde session pour le baccalauréat n'est pas inscrite dans l'agenda du ministère, et ce en raison du coût que cela pourrait engendrer.

Précisant que les sujets du bac seront puisés dans les cours enseignés en classe, tout en indiquant que les enseignants sont assez compétents pour rattraper les cours de manière souple.

A. B.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Ghoul promet un «train du futur»

L'entreprise turque Ozgun a achevé, hier, le creusement du dernier mètre du tunnel, monotube, sous le mont Ramdhane qui sépare les wilayas de Aïn Defla et de Blida, un tunnel long de 2 869 m, avec une hauteur de 11,37 m et une largeur de 11,70 m.

Pour la circonstance, le ministre des Transports, Amar Ghoul, accompagné des walis de Aïn Defla et de Blida, de l'ambassadeur de Turquie, des autorités civiles et militaires, des élus des deux Chambres, a assisté au dernier coup de pioche au milieu du tunnel.

A cette occasion, comme le veut la tradition turque, un mouton a été sacrifié lors de la cérémonie de jonction des deux fronts qui ont procédé au creusement.

Selon les indications fournies par le chef du projet, le tronçon de chemin de fer, d'un linéaire de 56 km, en voie dédoublée, opère une déviation à partir de Sidi Lakhdhar, contourne Khemis Miliana par le sud pour rejoindre à El Affroun la double voie, en passant d'abord dans un tunnel de 7,346 km sous le mont El Gontass, (confié à l'entreprise chinoise CCECC) puis par le tunnel sous le mont Ramdhane long de 2,869 km pour rejoindre la voie dédoublée vers Alger, déjà en service vers Alger.

Ce projet comprend 6 gares, Sidi Lakhdhar, Khemis Miliana, El Hoceinia,, Boumedfaâ, Oued Djer et El Affroun. Il comprend en outre 9 ponts route, 24 ponts rail, 2 viaducs, 70 dalots, 15 ouvrages d'art de protection gazoduc.

Selon le présentateur du projet, la vitesse des trains va doubler et passera de 70 km/h actuellement à 160 km/h, une fois les travaux achevés.

Amar Ghoul, après la présentation de ce projet, a exposé les grandes lignes d'un projet plus grand, plus ambitieux concernant le développement du rail en Algérie qui souligne que «c'est le moyen de transport, de communication, de mobilité par excellence».

Ce grand projet de développement du chemin de fer comprend selon le ministre 3 grands axes longitudinaux à savoir l'actuel qui sera modernisé qui relie Oran à Annaba en passant par Alger, la voie des Hauts-Plateaux de Tébessa à Tlemcen et l'axe du Sud jusqu'à Tamanrasset.

Selon Amar Ghoul, à ces axes viendront s'ajouter les axes reliant Oran à Béchar, Blida à In Salah et Annaba vers les champs miniers du Sud/Est du pays.

«Le développement du rail est un enjeu stratégique pour le pays. C'est un facteur de développement économique qui permettra la mobilité et l'approvisionnement en produits de toutes les régions du pays, social parce qu'il permet la création de centaines de milliers de postes de travail, de formation pour l'acquisition des technologies de construction, de maintenance et de gestion, moderne. Il permet aussi d'induire un développement socioéconomique entre les différentes régions.»

S'agissant des qualités dont disposera le rail de demain, Amar Ghoul promet des trains qui rouleront en toute sécurité à grande vitesse jusqu'à 300 km à l'heure, qui mettront Constantine à 90 mn d'Alger et Oran à 75 mn seulement, et ce, dit il, par la mise en place des systèmes de sécurité les plus modernes.

Pour ce qui est de l'achèvement du creusement du tunnel sous le mont El Gountass, il est prévu, selon Amar Ghoul, pour la fin de l'année en cours.

Karim O.

ACCÈS ET WIFI GRATUITS ET DES EPIC POUR LA GESTION DES PLAGES ET PARKINGS

Les nouvelles mesures de la wilaya d'Alger pour la saison estivale

La wilaya d'Alger a pris une série de mesures en prévision de la nouvelle saison estivale dont le lancement officiel est prévu pour le 1er juin prochain. Abdelkader Zoukh, qui était jeudi en visite d'inspection à Alger, est catégorique : l'accès aux plages est gratuit.

Le squat des plages par les jeunes ne sera plus toléré, selon Abdelkader Zoukh qui menace d'appliquer la loi contre les contrevenants.

Une douzaine d'établissements publics, relevant de la wilaya d'Alger, ont été mobilisés pour gérer et sécuriser la saison estivale au niveau des 71 plages autorisées à la baignade.

L'Office des parcs des sports et des loisirs (Opla) et la Régie foncière de la ville d'Alger (RFVA) qui ont la charge de gérer les seize grandes plages d'Alger (Kadous, Décaplage, Azur, Sidi-Fredj…), vont mettre à la disposition des estivants des chaises et des parasols gratuitement. Les deux établissements vont aussi installer des buvettes pour la vente de boissons et sandwichs.

Les parkings au niveau des plages seront gérés exclusivement par l'Etablissement de gestion de la circulation et du transport urbain (EGCTU), et le prix du stationnement est fixé à 40 dinars.

L'hygiène des plages est confiée aux établissements Net Com et Extranet et l'animation des soirées est prise en charge par l'établissement Arts et Culture. L'accès internet est désormais possible au niveau des seize grandes plages de la capitale.

Un partenariat a été conclu entre la wilaya d'Alger et Algérie Télécom pour déployer le Wifi au niveau de ces plages connaissant un flux d'estivants.

Des cartes d'accès internet haut débit, valable une journée, seront octroyées sur place aux estivants. L'accès internet Wifi est déjà disponible depuis jeudi au niveau de la plage de La Madrague à Aïn Benian, a souligné Azouaou Mehmel, P-dg d'Algérie Télécom.

Par ailleurs, en plus des services de la Gendarmerie nationale qui assurent la surveillance de 41 plages et de la Sûreté nationale qui est présente au niveau de 30 plages, la Garde communale sera présente pour la première fois sur les plages. Elle sera déployée sur neuf plages.

S. A.